

Compte Rendu du conseil municipal du 8 octobre 2021

Présents : F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, A.FERRET, R.FORESTIER,
D.BEAUMESNIL, M.T.MARTIN, B.BERGERON,
Absents Excusés : A.LEROY-ARNAUD, H.BONCOMPAIN, M.COURTUAT a donné pouvoir à
N.PEYRELON, D.GRANDMONTAGNE a donné pouvoir à R.FORESTIER, S.SAGUETON a
donné pouvoir à I.VERDUN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Françoise MASSARD est désignée secrétaire de séance du Conseil Municipal du Vendredi 8 Octobre 2021. Adopté à l'unanimité.

Adoption du compte rendu du 30 Juillet 2021 : Le compte-rendu de la séance du 30 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Marchés Travaux de Rénovation des deux logements : Le prestataire pour le lot 1 Gros Œuvre et du lot 3 Façade-Enduit à la chaux pour les travaux de rénovation de deux logements ont été retenus. Il s'agit pour le lot N°1 de l'entreprise Malosse pour un montant de 76 772.78 € HT et pour le lot N° 3 de l'entreprise Multi Batiment du Velay pour un montant de 21 483 € HT.
Pour rappel le lot 4 Serrurerie a été attribué à l'entreprise Charreyron Gilles pour un montant corrigé de 16 135,00 € HT.
Adopté à l'unanimité.

Convention Mission S.P.S. — Rénovation de 2 Logements : Dans le cadre des travaux de rénovation de deux logements une convention Mission SPS doit être établie. La mission S.P.S. correspond à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé sur le chantier. L'offre du Service technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Haute-Loire pour un montant de 1 600,00 € nets a été retenue.
Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention Région Rhône-Alpes-Auvergne — Développer et Promouvoir la construction en bois local - Rénovation de 2 logements : Concernant le projet de rénovation des deux logements communaux, certains lots utilisent la ressource bois : ces lots sont : Lot 2 Charpente/couverture et le lot 5 Menuiserie Extérieure. Afin de valoriser la filière bois local, ces lots devront utiliser des ressources de bois local, comme le sapin Pectiné pour la partie charpente/couverture et le Pin Sylvestre pour les menuiseries extérieures.

Dans le cadre de la valorisation de la filière bois local, le conseil municipal décide de demander une subvention au titre de l'appel à projets « Développer et Promouvoir la construction en bois local » auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un projet de 30 246,90 € HT dont 19 892,10 € HT de bois local, le montant de la subvention demandé est de 4 622,63 €.

Adopté à l'unanimité.

Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de dématérialisation des marchés publics : Les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT. Le groupement de commandes mis en place par le Centre de gestion arrive à son terme le 31 décembre 2021. Le conseil municipal accepte la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le centre de gestion. Adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition à un particulier d'une partie du terrain sectionnel à Valaugères — Section du Fauron B N° 1254 : Monsieur MERLE Alain domicilié à Valaugères a comme projet de s'installer comme producteur de morilles sur la commune de Saint-Hostien. Afin de pouvoir s'installer et afin d'obtenir sa licence de producteur, Mr Merle doit justifier d'un bail d'un engagement de 3 années. N'étant pas propriétaire sur la commune, une partie de la parcelle B N° 1524 lui conviendrait. Il a été décidé de mettre en place une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle pour 1 000 m² pour un loyer annuel de 120 €. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Des travaux pour le bâtiment de l'école sont à l'étude, changement des portes et des fenêtres, isolation, réfection de la façade et changement du chauffage. Ces travaux pourraient rentrer dans le cadre du contrat relance transition écologique.

La CAPEV a la compétence des eaux pluviales Urbaines pour Le bourg de Saint-Hostien, le Bouchas et les Vernassous. Le coût du financement retenu est de 2.5 € par habitant pour la partie fonctionnement et 3.5 € par habitant pour la partie investissement. La partie fonctionnement sera restituée si le budget n'est pas utilisé par la commune. La part investissement sera un fond de concours. Dans le cadre d'investissement dans la commune les travaux seront pris en charge pour moitié par la CAPEV et pour l'autre part par la commune.

Transport : la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay est en train de déterminer les besoins sur notre commune pour créer une navette. Un trajet, un jour et une plage horaire seront définis. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Le conseil municipal étudie l'achat d'un défibrillateur semi-automatique pour la commune.

L'installation de la fibre est toujours en cours sur notre commune.

Un service d'aide au numérique est en cours sur notre commune en partenariat avec la CAPEV, Mr Cédric Chazelet intervient pour former les personnes intéressées par le numérique. Un questionnaire a été distribué pour connaître les attentes de chacun. Mr Chazelet propose des formations de groupe mais aussi des entretiens individuels.

F.MASSARD, Secrétaire de Séance

I.VERDUN, Maire de St Hostien

